

VSA et développement durable

Spécificités en matière d'environnement

P. BALMEFREZOL

CETE de LYON

16 octobre 2013



Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEDDE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Introduction

- L'ICTAVRU de 1990 rééditée en 2009 abordait beaucoup de sujets dont une partie sur la maîtrise des impacts (aménagement paysagers, ouvrages de protection contre le bruit, pollution des rejets, pollution de l'air)
- Hypothèses de travail
 - À destination des maîtres d'ouvrage
 - Court avec renvois à la littérature existante
 - Ciblé sur les spécificités relatives aux VSA
 - Mettre en avant la notion de services environnementaux à rendre par le projet de VSA (objectifs du programme)
- Méthode de travail
 - Travail pluridisciplinaire thématique (fiches)
 - Analyse des avis de l'AE sur des projets assimilables à des VSA
 - Synthèse de points saillants spécifiques

Pour une VSA, l'environnement, « ce qui nous entoure », c'est la ville existante ou en devenir

*Une ville qui s'enrichit des phénomènes naturels et des milieux vivants aborde l'espace en termes de services écosystémiques »
Nathalie Blanc, synthèse plan nature en ville*

- La mise en cohérence des objectifs environnementaux avec les autres objectifs d'aménagement commence dans les documents d'organisation du territoire (SCOT, PDU, ...) ...
 - Mûrissement du projet : peu de projets nouveaux, a fortiori non prévus
 - Démarches et documents établis en partenariat orientant l'organisation du territoire
 - Intégration d'objectifs environnementaux (SRCE, nature en ville, ...) et évaluation environnementale stratégique
- ... et se décline et se précise dans le projet de VSA
 - Réinterroger le contexte global et son évolution éventuelle
 - Définir les services environnementaux rendus par le projet de VSA en déclinant et en précisant les objectifs globaux et en ajoutant les objectifs spécifiques du projet
 - Maintenir une veille par rapport aux évolutions inévitables du contexte (actualisation des études sur le temps long)

Le travail avec les collectivités est un impératif pour la cohérence des mesures environnementales

- Les périmètres d'étude (cf fiche 3,1 du projet de référentiel d'évaluation des projets)
 - Adaptés pour montrer la cohérence globale du projet de VSA avec le projet de territoire et les projets liés
 - Adaptés aux différentes thématiques et à la mesures des effets directs, indirects ou cumulés du projet (être capable de montrer l'absence d'effets sur une zone natura 2000 par exemple)
 - Adaptés à la phase d'étude
- Le programme de l'opération (au sens programme de travaux) conditionne les études et leur périmètre
 - Équilibre entre : mettre en lien le projet de VSA avec de nombreux projets connexes pour démontrer la cohérence et l'utilité publique du projet (justification) ; et la capacité réelle d'engagement du maître d'ouvrage et de ses partenaires dans le temps. Lien fonctionnel entre projets et temporalité des projets.
 - Synergies et cohérence des études ou procédures
- La pertinence et la pérennité des mesures de réduction ou de compensation éventuelles

Le maître d'ouvrage doit définir ses objectifs pour chacune des thématiques environnementales

- Construction positive du projet sur les thématiques environnementales / notion d'impact
 - Mettre en exergue les services rendus par le projet de VSA
 - Lien et cohérence du projet avec les objectifs plus globaux auxquels contribue le projet de VSA
 - Facilitation de la communication (projet explicite)
- Les objectifs du projet (programme loi MOP) doivent être hiérarchisés (prioritaires, secondaires,) par type d'acteurs concernés
 - Il peut être utile de définir également les critères d'évaluation associés à la satisfaction de ces objectifs

Organiser l'interaction entre études de conception et de réalisation et les études d'environnement 1/2

- Précision des études
 - En milieu urbain ou péri-urbain, la précision des études est conditionnée par l'importance des enjeux (techniques, environnementaux, administratifs, humains ou politiques) et par les réponses à apporter aux partenaires ou riverains du projet de VSA
 - Ainsi une intervention sur l'existant nécessite souvent plus de précision qu'un projet neuf (rehabilitation ou requalification)
 - Des enjeux forts (techniques ou environnementaux) conduisent généralement à des études plus détaillées (zooms territoriaux)
 - La concession ou le PPP nécessite de conserver des latitudes d'adaptation du projet ultérieures + dérogations espèces protégées non cessibles
 - Adhésion ou opposition au projet prise en compte pour définir le niveau de précision des études
 - Complexité institutionnelle liée à une multiplicité d'acteurs pour articuler les études et les procédures environnementales

Organiser l'interaction entre études de conception et de réalisation et les études d'environnement 2/2

- Maîtrise des impacts environnementaux, quelques spécificités des VSA :
 - les milieux naturels sont fragilisés en raison d'une forte anthropisation,
 - Les riverains potentiellement exposés aux nuisances sont plus nombreux
 - Les milieux naturels procurent des aménités aux habitants des agglomérations (équilibre fréquentation/préservation)
- Démarche :
 - Traduire les enjeux et sensibilités environnementales en termes d'objectifs pour le projet
 - Concevoir les options de projet en fonction des objectifs assignés
 - Évaluer les options de projet selon les objectifs définis pour étayer et justifier les choix techniques
 - Itération(s) pour préciser le projet et pour appliquer la doctrine éviter, réduire compenser (ERC)
- Intégrer la phase de réalisation aux études

Mobiliser des compétences solides en environnement

- Mettre en relation les caractéristiques du projet avec ses effets sur l'environnement
 - Interaction projet environnement (ERC)
 - La gestion de la phase de chantier
- La compétence trafic à la base de nombreuses évaluations des effets du projet
 - Prendre en compte tous les usagers (VL/PL mais aussi deux roues, cyclos, piétons selon le contexte)
 - Variabilité des trafics (HP, MJA, HC?, allures, vitesses)
 - La prise en compte de l'exploitation (des évolutions méthodologiques à conduire)

Points de vigilance récurrents issus d'analyse d'avis de l'AE

- Coordination des études environnementales conduisant aux diverses procédures
- Bien appréhender les effets de l'exploitation du projet
- Bien appréhender les effets liés aux transports de matériaux ou à la gestion des déchets
- Justifier les choix de variantes avec des analyses multi-critères
- Présenter clairement les mesures compensatoires et leur suivi
- Encouragement à développer les démarches qualité environnement et le recours à des compétences spécifiques (AMO)
- Produire des documents réellement accessibles au public
- Traiter au bon niveau la question des milieux aquatiques dans l'étude d'impact
- Clarté et lisibilité des dossiers

FIN

